Case FRC 251

15

paraphrase Satyrique
de l'adresse du 11 Février 1790

ADRESSE

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE PERMANENTE

A toutes les Provinces & Municipalités du Royaume.

Novelle édition, revue, corrigée & augmentée.

On éblouit le peuple sans beaucoup d'adresse; on le dégoûte de ce qu'il possede, en lui faisant de vaines promesses; on ruine une partie de ses droits, sous prétexte de détruire un abus ou de faire un nouveau bien, & il ne manque jamais d'aller au devant des fers qu'on lui prépare.

Observations sur l'histoire de France par l'abbé de Mably, tom. 3, pag. 24.

ADRESSE

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE PERMANENTE

A toutes les Provinces & Municipalités du Royaume.

L'*ASSEMBLÉE nationale, s'avançant dans la carriere de ſes travaux, reçoit de toutes parts les félicitations des provinces, des villes, des communautés; les témoignages de la joie publique, les acclamations de la reconnoiſſance:* mais tout cet étalage que nous faiſons inſérer avec tant de ſoin dans les feuilles qui nous ſont vendues; ces adreſſes que nous envoyons d'ici toutes rédigées, & que l'on n'oſeroit nous refuſer de ſigner, de peur d'être dénoncé comme ariſtocrate; toutes ces ſignatures, mendiées de porte en porte, ne nous empêchent point d'entendre *les murmures, les clameurs de ceux que bleſſent ou qu'affligent* les pillages, les incendies, les meurtres, & autres moyens doux

que nous employons si heureusement pour porter les derniers coups aux propriétés, aux lois, à la religion, à tant d'idées généralement reconnues dans tous les siecles, mais que maintenant nous nommons *abus*. En faisant semblant de s'occuper *du bonheur de tous*, l'assemblée nationale ne s'*inquiete* que de ses *maux particuliers;* elle feint de *pardonner à la prévention, à l'aigreur, & à l'injustice;* mais c'est qu'elle croit que cette modération affectée pourra contribuer à *vous prémunir contre les influences* de la médisance, & à diminuer au moins, s'il n'est pas possible de les *détruire*, *les* justes *terreurs* que l'on cherche à vous inspirer. Eh! que n'avons-nous pas fait *pour vous égarer?* A quel point n'avons-nous pas abusé de *votre confiance!* Combien ne devons-nous pas tâcher de reculer le moment funeste où la vérité vous sera connue! Vous n'avez encore éprouvé aucun *bien* de l'Assemblée nationale, & des écrits pervers veulent *vous le rappeler.* Ils ont *élevé contre ce que nous avons fait des difficultés* auxquelles en vérité il est impossible de répondre; ils ont *répandu des doutes*, & même plus que des doutes; Ils ont *fait naître des inquiétudes sur ce que fera l'assemblée nationale. Nous allons vous l'apprendre.*

Qu'a fait l'assemblée ?

Elle a tracé d'une main orgueilleuse, *au milieu des orages* qu'elle excitoit contre ses adversaires, & qu'elle nous faisoit croire dirigés contre elle & contre vous ; elle a, disons-nous, *tracé les principes* d'une constitution qui a bouleversé le Royaume, & qui vous *assure à jamais* la licence sous le nom de *liberté*.

§. Ier.

Nous avons prétendu que *les droits des hommes* avoient été *méconnus* jusqu'à nous, & nous les avons si bien expliqués dans la déclaration des droits de l'homme, que, sur le champ, toute subordination a été renversée, le brigandage s'est accru au point de ne pouvoir être réprimé, & la populace, qui a cru que les terres alloient être partagées également, a pillé sans scrupule ce qu'elle croyoit devoir bientôt lui appartenir. Notre *déclaration* des droits de l'homme pourra donc à jamais être regardée comme *le cri de ralliement contre* tout ordre social *& la loi des législateurs*, tels que nous.

La nation avoit perdu le droit de décréter & les lois & les impôts. Ce droit lui avoit été restitué

par le Roi dans ſa déclaration du mois de juin; mais nous l'avons bien vîte rejetée, pour que vous cruſſiez devoir votre liberté à nos décrets. Nous avons enſuite inventé des *principes* de conſtitution monarchique, inconnus juſqu'alors à toutes les nations; nous avons ſi bien établi l'*inviolabilité du Chef auguſte de la Nation*, que ſon épouſe & lui ont été preſque maſſacrés ſous nos yeux, & ſont encore maintenant priſonniers de ceux qui ont ainſi attenté à leurs jours. Nous avons craint alors que notre ſentiment ſur ces forfaits ne parût douteux à la France. Nous nous ſommes donc, ſur le champ, déterminés à aller demeurer au milieu de ces monſtres ſanguinaires dont nous avons, à tout propos, exalté le courage & le patriotiſme. Enfin, après bien des débats, nous avons cru ne pouvoir nous diſpenſer de conſacrer, du moins pour quelque temps, l'*hérédité du trône dans une famille* encore *ſi chere aux François;* mais le dictateur que nous allons nommer ne tardera pas ſans doute à vous la faire oublier.

Nous n'avions que des états généraux momentanés, & qui, le plus ſouvent, ne faiſoient ni bien ni mal. *Vous avez maintenant une aſſemblée nationale* permanente, à laquelle vous n'échap-

perez pas facilement ; une assemblée nationale qui, pour son coup d'essai, vous demande le quart de votre revenu, s'approprie jusqu'à vos boucles, & ne peut bientôt plus rien vous ravir.

Nous avons réussi à diviser des ordres que des usages, aussi anciens que la monarchie, autorisoient à contribuer à la formation des lois. *Ces ordres pouvoient arrêter l'essor* indiscret & inconsidéré d'une populace ameutée par nous, de ce que nous appelons *la volonté nationale : ils n'existent plus.* Le peuple, soulevé par nos écrits calomnieux, a massacré les uns, mis les autres en fuite, & forcé le petit nombre de ceux qui n'ont pu s'expatrier, à renoncer à tous leurs droits.

Tout étant ainsi *devenu citoyen, il vous a fallu des défenseurs citoyens*, dont vous n'aviez pas besoin auparavant. *Au premier signal*, on a vu se rallier *la garde nationale.* Elle nous a peut-être coûté un peu cher ; car les soldats aux gardes qui la composent, ont d'abord demandé, chacun en particulier, des sommes exorbitantes, & enfin ont fini par nous obliger d'acheter leurs casernes, leurs armes, & leurs munitions qui appartenoient à l'état, & non pas à eux. Mais qu'importe ? c'est tou-

jours vous qui payez tout cela. Cette garde nationale, ainſi *raſſemblée par le patriotiſme* de la licence, & *commandée par l'honneur* pécuniaire, *par-tout maintient ou ramene* un *ordre* pareil à celui qui la dirige, *& veille, avec un zele ſi infatigable, à la ſûreté* de tous, que maintenant il eſt hors de doute qu'il n'y a plus de ſûreté en France.

Des priviléges ſans nombre excitoient vos réclamations, & les deux premiers ordres vous firent le ſacrifice de leurs priviléges pécuniaires. Nous nous ſommes bien gardés d'accepter leur offre ; & comme nous voulions les faire paſſer pour des tyrans, nous avons mieux aimé leur ravir, avec violence, ce qu'ils offroient de bonne volonté. *A la voix de votre aſſemblée* nationale, les priviléges des provinces ont été anéantis, & nous avons, pour de l'argent, trouvé des hommes qui, dans le nom de ces provinces, *ont applaudi* à cette deſtruction de leurs priviléges, & tenté de leur faire voir qu'*elles s'enrichiſſoient* de leurs pertes. Il faut avouer que ce manége nous a d'abord aſſez bien réuſſi ; mais nous nous ſommes aperçus que les provinces commençoient à s'éclairer ſur leurs véritables intérêts, & nous leur avons prudemment défendu de s'aſſembler.

Nous avons aboli les droits de chaſſe & de pêche.... Il eſt vrai qu'il y a bien des choſes à dire à cet égard ; car enfin le droit de port d'armes n'étoit déjà que trop étendu, & l'on ſe plaignoit journellement des abus qui en réſultoient. Il n'eſt pas moins extraordinaire que nous ayons permis de pêcher dans des rivieres dont le fond appartient auſſi bien aux ſeigneurs de fiefs, que leurs champs, leurs bois, & leurs prairies. On ne peut enfin ſe diſſimuler que ces droits étoient une propriété retenue autrefois par les ſeigneurs, en inféodant leurs terres, & que leur abolition étoit une attaque formelle contre la propriété : mais il falloit ſoulever le peuple contre les deux premiers ordres qui poſſedent la plupart des fiefs, & mettre les armes à la main de ceux qu'il nous eſt le plus facile de tromper. Nous avons donc repréſenté la *féodalilité* comme *vexatoire*, & *puiſſante encore dans ſes derniers débris.* Un de nos ténébreux décrets de la nuit du 4 août a ſuffi pour la faire *diſparoître ſans retour.*

Des ordres arbitraires attentoient à la liberté de tous les citoyens ; mais le Roi, par ſa déclaration du 23 de juin, avoit renoncé à ce pouvoir, dont ſes prédéceſſeurs avoient long-

temps uſé. Or comme tous les droits de la royauté ont été donnés, par le peuple, aux Rois, ils ne peuvent en abdiquer aucun qui ne retourne à ce même peuple. Le roi n'a donc pu renoncer à donner des ordres arbitraires & attentoires à la liberté des citoyens, ſans que cet abus de l'autorité ne fût auſſi-tôt dévolu au peuple. Il faut convenir que vous avez bien profité de cette abdication de pouvoir du chef auguſte de la Nation, & que l'hiſtoire ne nous offre point d'exemple d'attentats pareils aux vôtres à la liberté des citoyens. Une horde de ſéditieux a fait priſonnier votre roi; elle le tient encore dans les fers; & vous avez la lâcheté de le ſouffrir! Pluſieurs de vos députés ont couru les plus grands riſques pour leur vie; quelques-uns ont été empriſonnés; des généraux illuſtres ont été jetés, ſans forme de procès, dans des cachots; & l'on n'a pu aller d'un village à l'autre, ſans courir le riſque d'éprouver un pareil ſort. Digne & heureux effet des réformes opérées par votre aſſemblée nationale!

Vous vouliez une organiſation complete des municipalités; c'eſt-à dire, que nous avons jugé à propos de détruire celles qui avoient été formées avec tant de peine, & de ſubſtituer à

des corps qui commençoient à être en état d'agir, une organisation toute neuve, & qui ne puisse de long-temps rétablir l'ordre que nous avons détruit. *La création de tous ces corps, par vos suffrages*, a été si sagement combinée par nous, qu'elle *présente en ce moment, par toute la France, le spectacle le plus imposant*, par les querelles que les formes d'élection & les brigues que nous favorisons élevent dans la plus grande partie des paroisses.

En même temps l'assemblée nationale a consommé l'ouvrage de la division du Royaume. Cette opération, qui nous avoit si parfaitement réussi sur les esprits, étoit également nécessaire sur les territoires; elle *seule pouvoit effacer jusqu'aux dernieres traces des préjugés.* N'étiez-vous pas autrefois attachés à votre famille, à votre ville, à votre province? Vous y etiez attachés, parce que vous les connoissiez. Maintenant c'est au Royaume entier, que vous ne connoissez point, que vous devez l'être; & comme on ne s'attache guere à ce qu'on ne connoît pas, vous en deviendrez plus parfaitement égoïstes, plus completement libres, par conséquent, & renoncerez mieux à *l'amour-propre* & véritable *de province*, pour feindre, ainsi que nous, celui de la *patrie.* Ce n'est

qu'ainſi qu'on peut *aſſeoir les baſes d'une bonne repréſentation, & fixer les droits de chaque homme & de chaque canton, en raiſon de leurs rapports avec la choſe publique ; problême difficile, dont la ſolution étoit reſtée inconnue juſqu'à nos jours*, & qu'il nous étoit aſſurément réſervé de réſoudre d'une façon auſſi inconcevable.

Dès long-temps vous avez déſiré l'abolition de la vénalité des charges de magiſtrature. Cette opération entraînoit des difficultés ſans nombre, auxquelles nous avons cru que nous devions faire ſemblant de ne pas prendre garde. L'abolition de cette vénalité *a* donc *été prononcée.* Mais nous ne ſommes pas reſtés en ſi beau chemin, & toutes les magiſtratures ont été abolies en même temps. On nous dira bien que cela prive la France de tout exercice de la juſtice, & que des tribunaux compoſés de membres ſans expérience ne pourront de long-temps tenir dignement la place de ceux que nous détruiſons. Mais ne voyez-vous pas que c'étoit le meilleur moyen que nous euſſions pour empêcher la punition des crimes que nous ſuſcitions ; & pour compléter le déſordre, ne courrions-nous pas les riſques de voir ces magiſtrats, trop habitués à ſonder les ſombres replis de la ruſe, ſuivre pas à pas les

traces de nos attentats, & nous dévoiler enfin à vos yeux. On nous reproche encore d'avoir ainſi endetté l'état de plus de trois cents millions, qui forment le capital ou finance de ces charges. Soyez tranquilles, citoyens, nous vous conduiſons à la banqueroute; & trois cents millions de plus ou de moins ne ſont pas une affaire de conſéquence. *Vous éprouviez le beſoin d'une réforme, du moins proviſoire, des principaux vices du code criminel; elle a été décrétée, en attendant une réforme générale*, qui ne viendra pas ſi-tôt. D'abord nous n'avons jamais voulu décider ce que c'étoit qu'un crime de leſe-nation. Nous comptons bien également vous donner quelque jour un code criminel, dans lequel l'eſpece & la nature de chaque crime ſeront définies d'une maniere auſſi préciſe; & comme le châtelet juge bien tous les jours les crimes de leſe-nation, d'après la définition qui n'en a jamais été donnée, nous avons tout lieu d'eſpérer que les tribunaux formés d'après nos principes de conſtitution, montreront une capacité & une intégrité égales à celles du ſeul ſiége de judicature un peu connu, qui n'ait pas rougi de nous prêter ſon miniſtere. = *De toutes les parties du Royaume, nous ont été adreſſées des plaintes, des demandes, des*

réclamations : nous y avons satisfait autant qu'elles ont été conformes à nos vues. Mais enfin le 13 février (1), nous avons pris le parti plus expéditif de ne plus recevoir aucune réclamation des provinces. = *La multitude des engagemens publics effrayoit ;* il y en avoit même d'usuraires que vous nous aviez commandé d'examiner & de réduire. Mais, nous vous l'avons dit, nous vous conduisons à la banqueroute ; & d'après cela, nous avons cru inutile d'examiner la nature des engagemens auxquels on devoit ne pas satisfaire. *Nous avons consacré les principes sur la foi qui leur est due.* Vous nous direz peut-être que vous ne comprenez pas cette phrase. Eh bien, ni nous non plus ; mais quand on veut faire banqueroute, le mieux est de se rendre inintelligibles, & nous tâchons

---

(1) Le 13 février 1615, le tiers-état demanda l'exécution de la loi de 1355, qui ordonne que deux ordres ne pourront contraindre le troisieme. Le clergé & la noblesse se rendirent à cette réclamation. Or nous avons cru ne pouvoir mieux célébrer l'anniversaire de cet événement, qu'en refusant d'écouter les réclamations que le clergé & la noblesse de quelques provinces nous faisoient présenter par l'organe de ces mêmes provinces.

d'y réuſſir. = *Vous redoutez le pouvoir des miniſtres ;* mais nous pouvons vous raſſurer à leur égard, car toute eſpece d'autorité a ſi bien été anéantie par nous, qu'il n'en reſte pas l'ombre au roi lui-même.

L'impôt de la gabelle vous étoit odieux ; mais il auroit fallu le remplacer. Nous ne nous ſommes pas arrêtés à une difficulté auſſi mince, qui ne fait perdre que 60 millions au tréſor royal, & nous vous l'avons laiſſé tranquillement détruire ; *car il ne nous ſuffit pas que les impôts ſoient indiſpenſables pour les beſoins publics.* Semblables à cette contribution du quart du revenu, qui ne tombe que ſur les propriétaires qui ont plus de 400 livres de rente, & qui n'écraſe enfin qu'eux ſeuls, *il faut encore que ces impôts ſoient juſtifiés pour leur égalité, leur ſageſſe, leur douceur.*

Des penſions immodérées, prodiguées ſouvent à l'inſçu de votre roi, vous raviſſoient le fruit de vos labeurs. Nous avons jeté ſur elles un premier regard ſévere ; nous allons les renfermer dans les limites étroites d'une ſtricte juſtice, & nous ne paierons pas même ces dernieres.

Enfin les finances demandoient d'immenſes réformes. Secondés par le miniſtere qui a obtenu votre confiance, & par la ville de Paris qui s'eſt

approprié le produit de ſes entrées, montant à 30 millions, *nous y avons travaillé ſans relâche ;* perſonne que nous n'a été payé, & le produit de vos impoſitions a diſparu.

Voilà notre ouvrage, François, & nous tâchons de vous faire croire que c'eſt *le vôtre.* A la vérité, nous vous avons dit que nous n'étions point obligés de ſuivre les ordres que vous nous aviez donnés ; nous avons ouvertement violé les ſermens que nous vous avions faits ; nous vous avons défendu de vous aſſembler, de peur que vous ne nous déſapprouviez ; nous avons déclaré que nous ne recevrions point vos réclamations : mais nous ne nous en diſons pas moins *vos organes ;* nous n'aſſurons pas moins que *c'eſt vous qui nous avez éclairés, encouragés, ſoutenus dans nos travaux ;* nous vous bernons enfin de la maniere la plus complete. *Quelle époque honorable que celle à laquelle nous ſommes enfin parvenus* ! Au défaut des biens que nous vous enlevons, *quel honorable héritage vous allez tranſmettre à votre poſtérité !* Vous pouviez autrefois prétendre à toutes les charges de magiſtrature, à celles même de toutes les cours ſupérieures qui vous ennobliſſoient. Eh bien, vous avez acquis le droit d'y prétendre encore. La

noblesse consentoit à l'abolition de la loi nouvelle, qu'elle n'avoit pas sollicitée, & qui vous empêchoit d'aspirer, comme elle, aux places militaires : mais nous avons bien su lui ravir de force ce qu'elle consentoit à vous donner. Maintenant que vous êtes *élevé au rang de citoyen*, *que vous êtes admissibles à tous les emplois*, quelle consolation n'éprouverez-vous pas, savetier jadis si humble, vous enfin artisans des plus basses classes, en voyant vos fils ministres d'état; en les voyant chanceliers ou maréchaux de France; revêtus enfin, dans un instant, des dignités les plus éminentes! Combien alors vous bénirez une révolution qui vous aura, à la vérité, écrasés d'impôts, qui vous aura fait mourir de faim; mais qui illustrera aussi infailliblement votre postérité! *Censeurs éclairés de l'administration*, autant que le peut être une multitude égarée par nos libelles incendiaires; *sûrs* qu'avec des représentans aussi fideles que nous à vos volontés & à nos sermens, rien ne *se fait* que par nous & pour nous; rampans sous nos *lois; libres d'agir*, pourvu que ce soit contre nos adversaires; *de parler & d'écrire*, pourvu que ce soit en notre faveur; *ne devant jamais compte aux hommes* destinés à vous conduire, mais *tou-*

jours au peuple ameuté qui fait *la volonté commune. Quelle plus belle condition! Pourroit-il être encore un citoyen vraiment digne de* l'idée que nous attachons à *ce nom! qui voulût relever les débris dont nous ſommes environnés, pour en recompoſer l'ancien édifice!*

Et pourtant que n'a-t-on pas dit? que n'a-t-on pas fait pour affoiblir en vous l'idée naturelle que tant de biens devoient produire?

Nous avons tout détruit, a-t-on dit..... C'eſt que notre intérêt étoit de *tout reconſtruire* à notre guiſe. *Et qu'y a-t-il donc tant à regretter? Veut-on le ſavoir? Que ſur tous les objets réformés ou détruits l'on interroge les hommes qui* profitent de leur deſtruction; *que l'on interroge même la bonne foi* de ceux que, ſous main, nous avons dédommagés au centuple de ce que nous leur avons ôté; *qu'on écarte ceux* que nous dépouillons de leurs propriétés, le commerçant qui ne peut plus rien vendre, l'artiſan & l'ouvrier qui meurent de faim; qu'ainſi que nous enfin on rejette les réclamations des provinces, *& l'on verra ſi la réforme de chacun de ces objets ne réunit pas tous les ſuffrages faits pour être comptés* par nous.

Nous avons agi avec trop de précipitation.....; & tant d'autres nous accuſent d'agir avec trop de

lenteur, pour opérer le bien! *Trop de précipitation! Ignore-t-on que c'eſt en renverſant* tous les principes *à la fois que l'on peut eſpérer de s'en voir délivré ſans retour*? *Ignore-t-on* auſſi *que ce n'eſt* qu'en profitant d'un premier moment d'erreur, que l'on peut porter l'homme honnête à ſe parjurer, à ſe jouer des droits ſacrés de la propriété, à dépouiller enfin un roi bienfaiſant du peu de pouvoir que le bien de l'état l'avoit obligé de conſerver? Ignore-t-on que ce n'eſt qu'*alors & alors ſeulement*, que *chacun* contribue à l'*établiſſement* du déſordre & de l'anarchie; que des attaques *lentes & partielles* ne peuvent jamais détruire la vérité, & lui laiſſent toujours les moyens de ſurmonter l'erreur; enfin que le peu de bien que l'on ne détruit pas, *devient l'appui & bientôt le reſtaurateur* de tout l'édifice *que l'on croyoit avoir renverſé*?

Nos aſſemblées ſont tumultueuſes..... Eh qu'importe? Le déſordre univerſel, fruit de nos décrets, n'eſt-il pas ſuffiſant pour vous en atteſter la ſageſſe? *Nous ſommes loin, au reſte, de vouloir préſenter à votre adminiſtration des débats qui nous affligent*, parce qu'il n'eſt que trop facile de *s'en prévaloir* contre nous. *Après tout, cette impétuoſité n'étoit-elle pas l'effet iné-*

vitable du premier combat peut-être où il soit arrivé que tous les principes aient succombé sous toutes les erreurs ?

On nous accuse d'avoir aspiré à une perfection chimérique.....; reproche bizarre, que nos discours & nos actions suffisent assurément pour détruire. Nous n'ignorons pas que *les idées utiles, nécessaires au genre humain, ne sont pas exclusivement destinées à orner*, par-ci par-là, *les pages* de ce que nous avons appelé les droits de l'homme, *& que l'Etre suprême, en* lui *donnant* le désir d'une *perfectibilité*, qu'il ne peut cependant jamais atteindre, *ne lui a pas défendu d'en faire usage pour l'ordre social, devenu le plus universel & presque le premier de ses besoins.* Mais *l'assemblée nationale ne s'est point arrêtée à ces considérations pusillanimes* & trop opposées à ses intérêts. C'est par ses soins que l'anarchie la plus complete regne maintenant en France ; & d'après cette vérité inconteſtable, nous sommes sûrs que l'on ne nous convaincra jamais d'avoir aspiré à la perfection.

Il est impossible, a-t-on dit, de régénérer une nation vieille & corrompue..... Ne croyez pas au moins que quelqu'un de sensé nous ait jamais fait sérieusement cette objection ; mais c'est que nous sommes bien aises de nous mé-

nager ce petit triomphe. Apprenez donc, vous dirons-nous, qu'*il n'y a de corrompus que ceux qui veulent perpétuer des abus corrupteurs*, tels que les lois que nous avons détruites, *& qu'une nation ſe rajeunit &* retombe même dans l'enfance, *le jour où elle a réſolu* de ſecouer le joug des lois. *Voyez*, ajouterons-nous, les enfans & la populace; voyez *comme* une licence illimitée fait *déjà palpiter leurs cœurs de joie & d'eſpérance*! comme leurs hurlemens féroces manifeſtent *les ſentimens purs & patriotiques* qu'elle leur inſpire! *avec quel enthouſiaſme on les voit* ſe baigner dans le ſang innocent, prolonger dans les tourmens les plus cruels, les derniers inſtans des malheureuſes victimes de leur rage, jouir de leur agonie douloureuſe, dévorer leurs reſtes ſanglans, *& briguer* ainſi *l'honneur d'être admis au rang de citoyens*! Mais nous avons aſſez répondu à ce reproche imaginaire.

On n'a encore rien fait pour le peuple, a-t-on oſé dire .... & la populace ne *triomphe-t-elle pas par-tout? Rien fait pour le peuple!* & le commerce n'eſt-il pas anéanti? les manufactures ne ſont-elles pas détruites? l'artiſan & le manouvrier, privés d'ouvrage, ne meurent-ils pas de faim? ne ſe trouvent-ils pas ſans eſ-

pérance de soulagement ? Comment peut-on nous reprocher de n'avoir encore rien fait pour le peuple ?

Il ne se plaignoit pas .... C'est que l'excès de ses maux étouffoit ses plaintes. En pouvez vous douter maintenant, que, mille fois plus *malheureux*, il fait éclater des murmures qui nous inquietent. Aussi, pour l'appaiser, nous lui promettons qu'il *ne sera pas long-temps malheureux ; nous* lui *en faisons le serment*, & nous l'exécuterons comme celui par lequel nous avions juré de nous conformer à nos cahiers.

Nous avons détruit le pouvoir exécutif ! .... Non, dites seulement que nous l'avons enlevé au Roi & à ses ministres. Le pouvoir exécutif ! nous en avons rendu la populace dépositaire, & en vérité elle l'exerce dans sa plénitude. C'est ainsi *que nous avons ennobli* ce pouvoir en le confiant aux mains les plus augustes.

Il est maintenant sans force.... Celui du Roi. Oui, sans doute : mais celui que nous avons remis entre les mains de la populace des villes & des campagnes, *il est* & sera *plus puissant que ne le fut jamais* celui du roi & de ses ministres.

Le peuple s'est armé .... Oui, pour sa défense : il en avoit besoin. Les aristocrates ne

vouloient-ils pas faire ſauter Paris en l'air? Les princes fugitifs en Brabant ne ſe ſont-ils pas trouvés le même jour & à la même heure à la tête de dragons, de huſſards, de ſuiſſes, de bandits occupés à couper les blés en verd dans toutes les paroiſſes du Royaume? On ſent bien qu'une opération comme celle de faire ſauter Paris, une opération qui ne demandoit guere que cent mille ouvriers pendant cinq ou ſix ſemaines pour creuſer les mines; une opération pour laquelle il n'eût fallu tirer que cinq ou ſix millions de charretées de terre; une opération enfin pour laquelle il ne falloit que quinze à vingt mille chariots de poudre; on ſent bien, diſons-nous, qu'une opération auſſi facile à exécuter en ſecret & ſur le champ, a été conduite aſſez myſtérieuſement pour que nous n'ayons pu nous en procurer des preuves légales. Le fait n'en eſt pas moins certain. Mais vous avez tous vu les courriers qui vous ont atteſté que les princes coupoient vos blés en verd. Les princes vous diront peut-être qu'ils ne pouvoient ſe trouver dans quarante mille paroiſſes en même temps; mais c'eſt évidemment un ſubterfuge de leur part. Les dix mille courriers qui vous ont annoncé qu'ils y étoient, ſont aſſurément plus croyables que

trois ou quatre princes ; & le témoignage d'un auſſi grand nombre de citoyens doit inconteſtablement être regardé comme l'opinion publique. *Mais dans pluſieurs endroits, ces armemens du peuple ont cauſé des malheurs... Peut-on les reprocher à l'aſſemblée nationale ? peut-on lui imputer des déſordres dont elle* fait ſemblant de *gémir, & qu'elle* n'a jamais *voulu prévenir* ? Que n'a-t-elle pas fait, lorſque deux de ſes membres, députés d'Alſace, furent accuſés formellement d'avoir excité ces déſordres par leurs lettres, que l'on dépoſa ſur le bureau ? Elle ne voulut jamais permettre la lecture de ces lettres, & ne trouva que ce moyen de prévenir les accuſations ſans nombre que l'on n'auroit pas manqué de faire contre la plupart de nous.

Nous avons paſſé nos pouvoirs .... La réponſe eſt ſimple. Nous n'étions inconteſtablement envoyés que *pour* réformer des abus. *C'étoit le vœu, c'étoit le beſoin de la France ;* mais notre intérêt particulier exigeoit que nous fiſſions une *conſtitution* nouvelle. *Or étoit-il poſſible de la créer, cette conſtitution*, de la rendre auſſi avantageuſe pour nous que nous le déſirions, de réunir, malgré vos défenſes expreſſes, entre nos mains tous les pouvoirs ; de faire ſeuls les lois que nous forçons le Roi de ſanc-

tionner ; de nous arroger le pouvoir judiciaire, en jugeant nous-mêmes des causes particulieres, telles que celle de M. d'Albert de Rioms, & les contestations même où nous sommes parties, comme celle que nous avons eue avec le parlement de Rennes ; d'usurper le pouvoir exécutif, en ramenant à nous toute espece d'administration civile & militaire, en nous chargeant nous-mêmes de l'exécution d'un décret que nous avions donné pour arrêter des citoyens que nous croyions cachés dans un couvent ; de dépouiller le Roi de son autorité, que vous nous aviez tant recommandé de respecter ; de nous rendre enfin souverains ? Tout cela étoit-il possible *sans la plénitude des pouvoirs que nous avons exercés* ? Nous savons qu'avec une assemblée tel que la nôtre *la France est perdue ;* car enfin sans *le principe qui assujettit tout à la pluralité des suffrages libres* & affranchis de la soumission que nous avions jurée pour ce que vous nous aviez prescrit dans vos cahiers, *il est impossible de concevoir une assemblée* qui vous représente véritablement. *Il est impossible de concevoir, nous ne disons pas une constitution, mais même l'espoir* de ne pas voir s'élever mille *abus. Ce principe est d'éternelle vérité, & toute la France* en fait en ce

moment une expérience bien terrible. C'eſt en vain que de *nombreuſes adreſſes d'adhéſion rencontrent ſur toutes les routes cette foule* d'écrits *où l'on nous reproche d'avoir excédé* nos pouvoirs ; c'eſt en vain qu'on nous peint la France heureuſe, & la fortune planant ſur ce vaſte empire. Ces tableaux, a dit avec vérité un de nous, ces tableaux ne ſont bons que pour la tribune. *Ces adreſſes* enfin, *ces félicitations, ces hommages, ces ſermens*, ſoi-diſant *patriotiques*, que nous obtenons pour de l'argent, ou que nous extorquons par la crainte d'un petit nombre de membres de quelques municipalités, peuvent-ils prévaloir contre ces cahiers diſcutés dans des aſſemblées légales & tranquilles de tous les citoyens ; contre ces cahiers qui exprimoient par conſéquent votre véritable volonté ; contre ces cahiers enfin auxquels nous avions juré d'obéir, & deſquels en ce moment nous oſons vous avouer que nous n'avons tenu aucun compte ?

Telle eſt, françois, une légere partie des *reproches que l'on nous fait dans cette foule d'écrits coupables, où l'on* manifeſte *une douleur* vraiment *citoyenne* ſur vos malheurs. *Ah ! vainement* on vous y découvre toutes nos manœuvres ; *vainement on s'y flatte de nous décourager ; notre*

courage redouble, & vous ne tarderez pas à en reſſentir les effets.

L'aſſemblée va vous donner une conſtitution militaire qui ſoumettra l'armée aux maires & aux échevins, & inſpirera à chaque ſoldat *la valeur* d'un clerc de notaire, *les vertus civiques* d'un procureur, & la ſubordination d'un avocat.

§. II.

Bientôt elle vous préſentera un ſyſtême d'impoſitions, où, ſuivant ce qu'elle a déjà décrété, le capitaliſte ſera exempt de toutes taxes, & par conſéquent où il n'y aura de ſoumis à l'impôt que l'*agriculture*, les propriétés foncieres, & l'*induſtrie*. *Un ſyſtême qui vous rendra auſſi facile la connoiſſance néceſſaire des revenus publics*, qui *mettra* auſſi clairement *ſous vos yeux le véritable état des finances*, qui vous en fera auſſi completement ſuivre le *labyrinthe obſcur*, qui vous donnera à cet égard des lumieres auſſi parfaites que celles qui lui ont été données ſur tous les points par le miniſtre des finances; vous y verrez comment l'état n'a perdu que trois ſous & demi par livre peſant des grains que le miniſtre, qui mérite à ſi juſte

titre votre confiance, avoit fait venir de l'étranger. Ces grains, pour la plupart menus, vous auroient peut-être coûté deux sous & demi la livre en France, & un peu moins dans les pays qui l'avoisinent. Mais aussi ne croyez pas que ce ministre ait réellement acheté ce grain assez cher pour y perdre autant qu'il vous l'a dit. Il vouloit, aussi bien que nous, essayer l'effet que produiroit un mémoire d'apothicaire. Mais on ne nous y reprendra plus; c'est en vain que dans notre système d'impositions vous chercherez l'emploi des revenus publics que ce ministre nous a distribués; & nous saurons bien vous en dérober jusqu'aux moindres *traces*.

Nous allons prendre les biens du clergé & assigner à chacun de ses membres une pension sur les revenus de l'état. Cette pension, qui sera aussi exactement payée que les rentes sur l'hôtel-de-ville le sont maintenant; cette pension soustraira fictivement le clergé *à la pauvreté*, & réellement *à la richesse*. Bientôt ce clergé citoyen, à l'abri de l'*envie* & l'objet de la *pitié* publique, décréditera une *religion* dont les ministres vivent dans l'humiliation. La cessation des secours qu'accordoient *les pasteurs*, & que nous les mettons dans l'impuissance de

continuer, détruira *l'heureuſe influence* des miniſtres de la religion ſur le peuple. *L'oiſiveté opulente* du clergé ne nous éblouira ſûrement point à l'avenir, & ſon *activité* même ne ſera pas récompenſée.

Bientôt un ſyſtême de lois criminelles & pénales, dictées par la raiſon, la juſtice, l'humanité qui nous caractériſent; un ſyſtême de lois auſſi bien définies que le crime de leze-nation que nous n'avons jamais voulu expliquer, montrera dans la perſonne de ceux même dont les crimes ont effrayé la nature, *le reſpect* que nous affectons pour *la qualité* d'homme qu'ils ont abjurée. Et comment ne ſerions-nous pas indulgens pour des crimes que nous n'avons pas rougi de commettre ou d'exciter.

Un code de lois civiles, confié à des juges que vous ferez bien de choiſir mieux que vous n'avez fait vos députés, vous procurera une *juſtice gratuite.* Il eſt vrai qu'il faudra leur donner des gages qui vous coûteront plus de trente millions par an; mais auſſi l'homme paiſible & ſans procès aura la douce ſatisfaction de payer le juge de ſon voiſin le chicanneur. Celui-ci n'aura plus à donner de l'argent qu'aux huiſſiers, aux recors, aux notaires, aux procureurs, aux avocats, aux clercs,

aux greffiers, aux secrétaires des juges, qui, à raison de la modicité de leurs appointemens, retiendront la moitié de leurs profits; il n'y aura plus, après cela, qu'à payer le parchemin ou le papier timbré, le contrôle, le sceel, l'insinuation, & autres semblables bagatelles. Le plaideur ne paiera donc plus d'épices, & cet objet, qui monte environ à la vingtieme partie des frais de procédure, & s'éleve à douze ou treize millions dans le royaume, ne sera, comme nous venons de le dire, remplacé que par un impôt de trente millions destiné à payer les juges. Digne fruit de nos épargnes & de nos profondes combinaisons! Un si heureux essai dans la réformation de la justice est sans doute bien propre à vous donner une haute idée du code de lois que nous vous promettons. Vous aurez soin de vous le peindre propre à *faire disparoître toutes ces lois* que nous voulons détruire, & que pour cela nous appelons *obscures*, *compliquées*, *contradictoires*, & *dont* nous prétendons que *l'incohérence & la multitude sembloient laisser, même à un juge integre, le droit d'appeler justice à sa volonté, son erreur*, & *quelquefois* même *son ignorance*. Il y avoit peut-être bien quelques réformes à faire dans les lois, & vous nous aviez même donné des instructions & prescrit votre volonté à cet

égard ; mais notre but n'eût pas été rempli si nous n'eussions pas renversé toutes les lois. Il n'y pas apparence que nous vous donnions si-tôt ce code, & vous suivrez l'exemple que nous avons donné dans la circonstance la plus importante & la plus décisive pour l'établissement de l'anarchie. Vous savez qu'il existe une loi trois fois consentie par les états, trois fois sanctionnée par des rois libres, & dont l'exécution a été deux fois réclamée par le tiers-état ; cette loi prescrivoit la forme d'opiner par ordre, sans que la volonté de deux de ces ordres pût contraindre le troisieme ; elle vouloit que le défaut de consentement d'un de ces trois ordres rendît sans effet la détermination des deux autres. Vous savez encore que cette loi, consentie par le vœu distinct des trois ordres, cette transaction fondamentale ne pouvoit, suivant tous les principes de justice & les termes mêmes de cette loi, être révoquée que par le consentement unanime des parties contractantes ; vous savez enfin que nous l'avons traitée de préjugé gothique ; que, contre le vœu manifeste du clergé & de la noblesse, & malgré l'improbation formelle du roi, nous nous sommes déclarés assemblée nationale. D'après un exemple aussi

éclatant de notre soumission aux lois, vous ne manquerez pas *d'obéir à ces mêmes lois ; parce que vous savez*, & les suites funestes de ce que nous avons fait le prouvent assez, *que le respect pour toute loi non encore révoquée est la marque distinctive du vrai citoyen.*

Enfin nous terminerons nos travaux par un code d'instruction & d'éducation nationale. Chacun de nous, à cet effet, s'est chargé de traiter des vertus par lesquelles il est connu, & pourra vous servir d'exemple. L'évêque d'Autun vous enseignera le respect dû aux sermens. Le comte de Mirabeau vous instruira du respect & de la tendresse dus à ses parens ; le prince de Poix, le vicomte de Noailles, & les Lameth traiteront l'article de la reconnoissance des bienfaits ; le duc de Liancourt celui de la valeur & de l'honneur ; le comte de Castellane & le duc d'Aiguillon celui des mœurs ; M. Chapelier vous prêchera le pardon des injures ; l'abbé Grégoire & M. Barnave, la modération dans les expressions & le respect dû au souverain ; M. Target s'occupera de la sincérité, &c. Enfin *faisant passer l'instruction civique par tous les degrés de la représentation, nous transmettrons dans toutes les classes de la société les connoissances nécessaires au bonheur*

de

de chacune de ces classes, en même temps qu'à celui de la société entiere.

Voyez, François, la perspective de bonheur & de gloire qui s'ouvre devant vous; il reste encore bien des pas à faire, & c'est où nous attendent les détracteurs de la révolution. Mais notre intérêt n'est point, comme vous devez bien le penser, d'achever une constitution qui termineroit une législature dont nous comptons tirer tant d'avantages. C'est aussi pour cela que nous vous promettons des constitutions militaires, des systêmes d'impositions & de lois criminelles, des codes de lois civiles & d'éducation nationale, des traités de toutes les connoissances nécessaires à chaque classe de la société, enfin une véritable encyclopédie. Une société de gens éclairés & tranquilles ne finiroit pas un pareil ouvrage dans dix ans, & vous ne vous attendez pas sans doute que des discussions tumultueuses, telles que les nôtres, puissent le finir en trente. Prenez donc patience, & *défiez-vous d'une impétueuse vivacité*, qui obligeroit d'exciter la populace à de nouvelles violences, & anéantiroit de plus en plus votre *liberté.*

Vous avez désiré la liberté : le roi vous l'a accordée par sa déclaration du 23 de juin,

mais nous vous avons bien empêché d'en profiter. A préſent, *ſoyez fideles à l'eſprit, à la lettre des décrets* qu'il nous plaît de rendre, & que nous ſavons bien forcer *le roi* de ſanctionner. Il lui eſt arrivé un jour de vouloir faire le raiſonneur. Mais nous lui avons appris à vivre, & nous le tenons ſi bien à préſent, qu'il ne s'aviſera plus d'être mutin. Suivez ſon exemple, & humiliez-vous devant les *trois mots* magiques *qui garantiſſent nos décrets : La nation, la loi, le roi. La nation :* on ſait bien que c'eſt la populace, que c'eſt-là le terme par lequel elle ſe déſigne elle-même, & dont elle s'autoriſe pour commettre toutes ſortes d'excès. *La loi : c'eſt encore elle*, c'eſt ſa *volonté*, ou plutôt la nôtre, que nous avons l'art de lui faire prononcer. *Le roi* : oh ! pour celui-là, ce n'eſt pas grand'choſe. Ce n'eſt que le greffier qui contre ſigne nos décrets. Quels que ſoient les menſonges que nous vous faſſions prodiguer à ſon égard, ſoyez certains qu'il n'eſt que cela, & que nous ne ſouffrirons pas qu'il ſoit autre choſe. *C'eſt le roi que* M. Necker *trompoit* avant les états, & encore quelque temps même après leur ouverture. *C'eſt vous que l'on trompe maintenant, & la bonté du roi s'en afflige. Il voudroit préſerver ſon peuple* des erreurs

dont nous avons autrefois environné son *trône*, *il en défendra le berceau de son fils*. Car ce n'est que malgré lui qu'il a fait au milieu de nous ce bizarre discours de la composition de M. Necker. Nous lui avions fait croire que les désordres que nous venions d'exciter en Bretagne n'étoient causés que par le refus qu'il faisoit de paroître soumis à notre joug. Nous lui avions fait espérer que cette démarche rameneroit la paix; mais il a malheureusement reconnu que nous l'avions trompé, & n'a pas voulu assister au *Te Deum* que nous avions ordonné pour célébrer la victoire que nous venions de remporter sur lui. L'impression, défavorable pour l'assemblée nationale, que ce refus a fait sur l'esprit du peuple, nous a mis dans la nécessité de faire un dernier effort pour vous tromper, & c'est dans cette vue que nous avons composé cette adresse.

Qu'on ne nous parle plus de deux partis. Il n'en est qu'un depuis que nous avons obligé de jurer de maintenir notre constituion, ceux d'entre nous qui la désaprouvoient. Nos discussions il est vrai, n'en sont pas mois tumultueuses, & ces sermens forcés ne seront pas mieux exécutés que ceux que nous avions fait librement; mais *la victoire* n'en *est* pas

moins *sûre*, pas moins *attestée par une conquête* aussi éclatante. Quelques provinces, dira-t-on, murmurent sourdement ; les colonies ne veulent pas nous obéir ; Bordeaux nous a fait parler d'une maniere menaçante .... Laissez *d'obscurs blasphémateurs prodiguer* contre nous des réclamations que nous ne voulons plus écouter, & la médisance, au-dessus de laquelle nous nous sommes mis. *Gardez-vous de réveiller leurs espérances*, en écoutant leurs raisonnemens, & en manquant d'obéir à nos décrets. *Voyez comme ils triomphent de quelques délais dans la perception de l'impôt. Ah ! ne leur préparez pas une joie* qui nous seroit si *cruelle. Songez que cette dette, non ce n'est pas une dette*, & nous nous garderons bien de vous le dire. Nous ne payons pas celles de l'état, & vous ne voudriez peut-être pas aussi payer l'impôt, si on lui donnoit le nom de dette. *C'est donc un tribut sacré, & c'est* maintenant l'assemblée nationale qui le reçoit pour elle & pour ses amis. *Elle ne laissera plus prodiguer le trésor* de l'état, *maintenant tari* pour tout autre que pour elle, & dont elle s'empare à l'entier. *François, secondez votre roi*, laissez-vous tromper comme lui ; accordez-nous une confiance illimitée ; & s'il faut enfin que vous soyiez détrompés, que

ce ne soit du moins que lorsque nous aurons achevé de vous enchaîner.

Votre lassitude de souffrir *étoit le dernier espoir des ennemis de la révolution;* ne le favorisez donc plus par vos murmures. Laissez-les *gémir* & déplorer leurs malheurs & les vôtres. *Pardonnez-leur* la compassion qu'ils ressentent de vos maux. C'est le reste d'une ancienne illusion d'humanité *qui les excuse. Eh ! ne faut-il pas quelque temps pour chasser de sa mémoire les fantômes d'un long rêve, les rêves d'une longue vie ? Qui peut triompher en un moment des habitudes de l'esprit, des opinions inculquées dans l'enfance, entretenues par les forces extérieures de la société,* reçues par toutes les nations, & que l'on s'étoit accoutumé à regarder comme un devoir? Peut-on, ainsi que nous, s'accoutumer dans un instant aux mépris des lois, à l'infidélité pour le souverain & pour ses sermens ; à voir de sang froid les meurtres & le brigandage ; à les exciter même par des écrits incendiaires ? Non, chers citoyens, c'est à nous, à nous seuls qu'une telle gloire est réservée.

Plaignez, François, les victimes aveugles de tant de déplorables préjugés ; mais sous l'empire des lois qui n'existent plus, ou de celles qui n'existent point encore, *que le mot de vengeance*

ne ſoit plus prononcé. On en a tant abuſé contre l'innocent, que nous craignons enfin qu'on n'en uſe contre les coupables. Quel ſeroit alors notre ſort & celui de nos ennemis! O vous qui, ainſi que nous, avez foulé aux pieds tous les principes, qui avez ſoulevé le peuple contre l'innocent, qui avez fait couler ſon ſang & cauſé tant de maux; amis, feignez du moins une *généroſité* dont vous n'êtes pas capables, mais que doit vous inſpirer la crainte. Et vous, citoyens, que nous avons trompés ou opprimés, montrez-nous une *généroſité* véritable & digne de votre vertu. *Au nom de la patrie;* vous n'en avez plus pour la plupart, & nous vous l'avons fait déteſter par des horreurs dont les annales du genre humain ne nous offrent point d'égales. *Au nom de votre roi*, d'un roi bienfaiſant qui vous avoit accordé tout ce qui véritablement conſtitue la liberté; vous ne l'avez plus auſſi; mais vous avez à ſa place douze cents deſpotes qui le tiennent priſonnier. Que le roi doit haïr notre *deſpotiſme! Comme il doit reconnoître l'erreur de ces illuſions menſongeres qu'entretenoit* un miniſtre qui l'a ſi cruellement trompé, en *ſe diſant* ſon *ami* & celui *du peuple!* Qu'il ſeroit heureux s'il n'apprenoit *plus aucune de ces ſcenes violentes qui*

ont tant affligé ſon cœur ; s'il apprenoit *au contraire que l'ordre renaît, que par-tout les propriétés*, que nous avons attaquées & détruites, *ſont reſpectées, défendues ; que vous placez l'innocent ſous l'égide des* mêmes *lois* que vous armez pour la punition du *coupable*..... *Du coupable ! Il n'en eſt point, ſi la loi ne l'a prononcé.* Et n'eſt-ce pas par cette raiſon que le châtelet a condamné le marquis de Favras pour le crime de leſe-nation dont ne parle aucune loi ancienne, & que nous avons conſtamment refuſé d'expliquer dans une nouvelle ? Que *votre vertueux monarque* ſeroit heureux s'il apprenoit *encore quelques-uns de ces traits généreux* qui caractériſerent autrefois la nation françoiſe ! Que vous l'étonneriez *par vos vertus !* car vos atrocités doivent certainement lui en avoir fait perdre l'eſpérance.

Pour nous, pourſuivant à pas lents une *tâche laborieuſe* que nous nous garderons bien d'achever ; partageant entre nous vos tréſors ; tenant, graces à votre lâcheté, votre roi captif ; nous moquant de nos ſermens, comme de vos cahiers ; vous diſant que nous voulons vous conduire à notre gré, &. vous appelant en même temps, par dériſion, un peuple libre ; indifférens à vos malheurs,

pourvu qu'ils ne vous excitent point à la révolte ; insensibles à vos réclamations, comme au cri de *notre conscience*, nous conserverons le plus long-temps que nous pourrons, des places qui font de nous autant de souverains ; & nous tâcherons de vous tenir sous le joug d'une éternelle servitude.